



ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

« Austérité » et dimension argumentative dans les discours du Parlement européen

Rachele Raus

Université de Turin, Italie

rachele.raus@unito.it

Reçu le 01-05-2020 / Évalué le 02-06-2020 / Accepté le 10-06-2020

Résumé

Dans un corpus de rapports du Parlement européen de la 7^e et 8^e législature (2009-2017), nous avons analysé la circulation du mot « austérité » par rapport à la dimension argumentative du discours. Au lendemain de la crise économique de 2007, les traces du contre-discours aux politiques austéritaires semblent destinées à ne pas remettre en cause le bien-fondé des politiques néolibérales.

Mots-clés : austérité, Parlement européen, discours institutionnel, dimension argumentative

Austerity e dimensione argomentativa nei discorsi del Parlamento europeo

Riassunto

In un corpus francese di relazioni del Parlamento europeo della 7^a e 8^a legislatura (2009-2017), abbiamo analizzato la circolazione della parola “*austérité*” rispetto alla dimensione argomentativa del discorso. All’indomani della crisi economica del 2007, le tracce del controdiscorso alle politiche dell’*austerity* sembrano non riuscire a mettere in discussione le fondamenta delle politiche neoliberaliste.

Parole chiave: *austerity*, Parlamento europeo, discorso istituzionale, dimensione argomentativa

Austerity and argumentative dimension of European Parliament’s discourses

Abstract

In a French corpus of reports of the European Parliament of the 7th and 8th legislature (2009-2017), we have analysed the circulation of the word “*austérité*” in relation to the argumentative dimension of discourse. In the aftermath of the economic crisis of 2007, the counter-discourse to austerity policies seems not to be able to question the validity of neoliberal policies.

Keywords: *austerity*, European Parliament, institutional discourse, argumentative dimension

Introduction

Même après la crise économique de 2007, les indices de conflictualité dans le discours institutionnel européen tendent à s'estomper (Bendjaballah, Novak, Rozenberg, 2017). Cependant, le domaine social semble favoriser la persistance de clivages de points de vue (Deryse, Pochet, 2017 : 82).

Dans ce cadre, nous avons analysé les rapports d'initiative par lesquels la commission des droits de la femme et de l'égalité de genre au Parlement européen (dorénavant PE) propose des sujets de discussion des politiques sociales aux autres institutions européennes. Nous avons observé la manière dont le PE véhicule des contre-discours par rapport aux politiques néolibérales de l'austérité, ce qui « n'est pas quelque chose qui dépend de la nature du discours ou de l'instance énonciative concernée, mais plutôt du positionnement de cette dernière » (Raus, 2015a : 125). Nous avons essayé de voir si des contre-discours internes (dit des parlementaires européens) et externes (inscription du dit venant d'associations ou de lobbies) s'inscrivent dans la « dimension argumentative » (Amossy, 2010 : 33-34) du dit du PE. Cette dimension renvoie à une conception large de l'argumentation qui inclut l'« orientation des façons de penser et de voir, de questionner et de problématiser qui ne s'effectue pas par la voie du raisonnement formel » (Amossy, 2018 : 1).

Après avoir présenté notre corpus et la méthode d'analyse, nous observerons la circulation du mot « austérité » dans les rapports pour voir ce que l'on entend par ce terme et montrer quelles sont les configurations discursives dans lesquelles il apparaît et à partir desquelles on peut trouver des traces de la dimension argumentative des discours. Ensuite, nous nous intéresserons aux amendements aux rapports d'initiative concernés pour voir si les dénominations et les reformulations acquièrent une valeur argumentative.

1. Corpus et méthode

Les rapports d'initiative¹ du PE sont le fruit d'une commission parlementaire qui propose une résolution sur un objet de sa compétence. Ces rapports relèvent du discours institutionnel (Krieg-Planque, 2012), voire d'un discours politique dépoliticisé (Gobin, 2011), ce qui nous a amené à interroger la manière dont la conflictualité peut encore s'inscrire à leur intérieur.

Ces rapports prévoient la rédaction d'un projet qui sera ensuite amendé par les parlementaires avant d'aboutir au texte final. Nous avons analysé les rapports d'initiative de la commission de droits de la femme et de l'égalité de genre de 2009 jusqu'en décembre 2017 (7^e et 8^e législature du PE)², en tenant également compte des amendements au rapport initial. Le choix de commencer notre analyse par la 7^e législature a été dicté par le fait que nous voulions nous intéresser aux politiques

de l'austérité qui commencent à s'imposer en 2010 en réaction à la crise financière de 2007.

Nous avons interrogé notre corpus à l'aide du logiciel *Sketch Engine*³, en nous appuyant également sur les outils qualitatifs que nous fournit l'analyse du discours « à la française » (Dufour, Rosier, 2012 : 5). Cela nous a permis de privilégier la reprise et la circulation du matériel lexical et discursif dans une perspective argumentative pour observer la manière dont les acteurs véhiculent des positionnements différents à l'égard de l'« austérité ». Le critère interdiscursif nous a obligé à élargir la recherche à un corpus hétérogène de documents du *Lobby européen des femmes* (LEF)⁴ et de l'association altermondialiste ATTAC France⁵.

2. L'analyse du corpus : des rapports d'initiatives...

L'entrée « austérité » se révèle d'autant plus intéressante à analyser qu'il s'agit de l'un de ces mots qui permettent de poser la « question de leur rôle dans la naturalisation du discours » (Kadir, 2013 : 24), en contribuant à l'effet d'évidence (Guilbert, 2009) qui estompe la dimension argumentative du discours.

L'analyse du corpus montre que l'austérité s'accompagne de mots à dominante économique (tableau 1) :

"austérité" and/or 19.15		
appauvrissement austérité, d'appauvrissement	1	11.67
restriction austérité et les restrictions	1	11.67
relance austérité de la relance	1	11.41
monsieur austérité, M.	1	11.41
sorte austérité, de sorte	1	11.09
réforme austérité et les réformes	1	11.00
réduction austérité et de réduction	1	10.54
femme économique et d'austérité budgétaire, les femmes disposent de moins	2	6.46

Tableau 1 : Résultats *Word sketch* pour le mot « autorité » (source : *Sketch Engine*).

L'analyse des cooccurrences permet d'affirmer que :

1. l'« austérité » est un mot utilisé au singulier (47 occurrences) dans la configuration « N + d'austérité », où N est normalement saturé par « mesures » (27 occurrences) ou par « politiques » (15 occurrences), d'autres substantifs (ex. « programmes », « plans ») étant plus rares. L'austérité peut être suivie par l'adjectif « budgétaire » (4 occurrences) ;
2. l'« austérité » apparaît dans des configurations phrastiques intéressantes par rapport aux types de verbe et aux formes verbales en cooccurrence.

Nous allons analyser ces deux cas de manière spécifique.

2.1. Les « mesures / politiques d'austérité »

Dans notre corpus, l'austérité équivaut aux mesures et aux politiques d'austérité devenant un concept opératoire. Cet aspect est confirmé par la banque terminologique de l'Union européenne, IATE⁶, qui, à l'entrée « austérité », affiche le mot accompagné par les syntagmes « mesure / politique d'austérité⁷ ».

La fiche IATE de 2013 (IATE ID: 3549252) définit l'austérité comme :

politique de rigueur visant soit à résorber les déficits publics ou à diminuer l'endettement du pays par une réduction des coûts et des dépenses publiques et une hausse de la fiscalité, soit à lutter contre l'inflation par la diminution de la consommation en s'appuyant sur divers leviers (restriction du crédit, modération salariale, augmentation de la pression fiscale).

Si le syntagme « mesure d'austérité » se fige dans la banque terminologique en 2013, sur le plan discursif c'est aux alentours de 2012 que nous trouvons des commentaires autonomiques montrant le travail de figement de l'expression :

Pérez (2012)⁸

« [le PE] affirme que la crise économique et les *mesures dites d'austérité* ont entraîné une réduction des mesures en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes (...) »

Morin-Chartier (2013)

« considérant que l'Union européenne fait face à la plus grande crise économique et financière depuis la grande dépression des années 1930, crise aggravée par les *mesures dites d'austérité* imposées aux États membres par les institutions de l'Union européenne dans le cadre des politiques de gouvernance économique (PSC [i.e. Pacte de stabilité et de croissance], semestre européen, pacte pour l'euro plus, traité budgétaire) et des programmes « d'assistance financière » (...) ; »

Zuber (2013)

« considérant que l'Union européenne est actuellement confrontée à la plus grande crise économique et financière depuis la Grande Dépression des années 1930, qui a été aggravée par les *mesures dites d'austérité* qui ont été imposées aux États membres par les institutions de l'Union dans le cadre des politiques de gouvernance économique (PEC, Semestre européen, Pacte pour l'euro plus, traité budgétaire), et des programmes d'« assistance financière » ; »

Le commentaire métaréflexif (« dites ») agit en modalisateur qui laisse émerger la dimension argumentative de la dénomination (Wodak, Weiss, 2000 : 82) : il ne sert pas seulement à marquer la présence d'un néologisme mais est utilisé dans un discours modalisé de manière négative (« réduction... obstacle » ; « aggravée... imposées ») pour la mise à distance du rapporteur à l'égard du concept introduit par l'acteur économique.

Dans les énoncés cités, l'acteur économique est absent ou apparaît dans un contexte où l'on voit que par l'hyperonyme « institutions de l'UE » la critique devient opaque, ne sachant plus si les députées se réfèrent à la Commission et au Conseil, en passant par une généralisation qui devrait impliquer le PE, ou bien si elles se positionnent contre les politiques de restriction imposées par toutes les institutions, PE inclus, et demandent implicitement de les rectifier.

Bien que la reprise du rapport Morin-Chartier dans le dit de Zuber soit normale à cause des conditions de production de ces rapports (Raus, 2018 : 130), elle n'est pas innocente et marque la présence d'un positionnement de « co-énonciation » (Rabatel, 2004 : 9) lors de la contestation des politiques austéritaires.

2.2 Configurations énonciatives de l'austérité

Sketch Engine dévoile la présence de configurations énonciatives concernant l'austérité par rapport aux verbes utilisés en cooccurrence (tableau 2) :

Verbs with "austérité" as objects 23.40		
décréter d'austérité décrétées par	2	12.29
imposer d'austérité imposées	2	11.75
préconiser austérité préconisées	1	11.19

Verbs with "austérité" as objects 23.40		
prendre les mesures d'austérité prises en raison de	3	10.17
mener austérité menées	1	9.95
demander austérité demandées	1	9.04
mettre austérité mises	1	8.57

Tableau 2 : Résultats *Word sketch* du mot « austérité » (source : *Sketch Engine*).

La tendance à la tournure passive (les mesures / politiques d'austérité sont « prises / décrétées / demandées / mises en place », voire « préconisées » et « imposées ») est normale dans ce discours qui se rapproche du discours juridique, où le passif permet « l'expression ou l'omission du complément d'agent » (Rouski, 2015 : 5). Normalement, le complément d'agent de la phrase est « l'Union européenne ». Cela dit, le positionnement en contre-discours est spécifique dans le rapport de Morin-Chartier de 2013 :

« considérant que *les mesures d'austérité imposées par la troïka (BCE, Commission et FMI) sont en train de mettre à mal l'État-providence, de creuser les écarts au sein de la société et de générer des injustices sociales et économiques toujours plus profondes, notamment des inégalités entre les hommes et les femmes ;* »

La députée explicite l'agent par des acteurs économiques précis, ce qui exclut le PE en tant que responsable, et rapproche le dit de Morin-Chartier du dit du *Lobby européen des femmes* qui, en 2010, affirmait :

« les mesures d'austérité budgétaire *imposées aux pays pauvres par le FMI et la Banque mondiale défavorisent surtout les femmes* ».

La formulation de Morin-Chartier diffère pourtant de celle du LEF d'une part, parce que la députée se positionne clairement contre la Commission européenne, et de l'autre, parce que le dit du LEF semble se poser en discours « alternatif » (Rabatel, 2015 : 70), de « réorientation » (Raus, 2015b : 121), alors que celui de Morin Chartier se positionne en contre-discours « éversif » (*idem*), proche de l'anti-discours d'ATTAC France⁹. La stratégie du LEF est une « position sémiotique de l'énonciateur » (Guilbert, 2009 : 282) qui sur le fonds ne s'oppose pas aux mesures d'austérité mais se limite à les réorienter en faveur des femmes, alors que Morin-Chartier finit par affirmer des valeurs qui ne sont pas conciliables avec le crédo néolibéral (l'État providence, la justice sociale...).

Le positionnement du PE contre les politiques d'austérité est en outre présent par leur inscription dans la configuration en tableau 3, où le SV insiste, par la tournure active, sur les répercussions des mesures sur les femmes :

Politiques / mesures d'austérité	+	SV	+	(...) femmes
----------------------------------	---	----	---	--------------

Tableau 3 : Configuration discursive de l'« austérité ».

Voici quelques reformulations de la configuration concernée :

(Basterrecheales, 2016) *les politiques d'austérité ont des incidences disproportionnées sur les femmes* et mettent davantage en péril leur bien-être mental ;

(Urtasun, 2017) Les experts ont signalé que *les politiques d'austérité ont entraîné l'augmentation de la féminisation de la pauvreté, (...)*

(Hedh, 2017) *les politiques d'austérité et de réduction des dépenses du secteur public se sont répercutées de façon très négative sur les femmes*, sur leur autonomisation économique et sur l'égalité entre les sexes.

La mise en question des mesures porte sur les effets négatifs qui touchent les femmes, ce qui déclenche un contre-discours de réorientation, les mesures d'austérité n'étant pas mises en question. Le lien causal entre les politiques d'austérité et les effets négatifs sur les femmes est l'argument qui justifie la demande d'analyse de l'impact des mesures à entamer :

(Tarabella, 2010) « demande aux États membres de procéder à une analyse *d'impact en fonction du sexe avant de mettre en œuvre une politique d'austérité budgétaire (...)* »

(Plumb, 2012) « il est impératif de procéder à une analyse globale avant de prendre des mesures d'austérité, en tenant également compte des aspects liés à la dimension hommes-femmes (...) »

(Pérez, 2012) « invite la Commission à recueillir des données concernant les retombées des mesures d'austérité sur les femmes sur le marché du travail, en insistant particulièrement sur le secteur des services ».

Le dit des députés, à quelque exception près (Morin-Chartier), ne s'oppose pas vraiment aux mesures d'austérité, qui sont présumées : le contre-discours vise plutôt leur réorientation dans une perspective de genre, en s'alignant sur le positionnement du LEF qui, en 2009, affirmait :

« une analyse d'impact sur les femmes et les hommes avant d'effectuer une politique d'austérité budgétaire est cruciale pour comprendre l'impact de telles décisions sur les femmes et les hommes ».

3. ... aux amendements aux rapports

3.1. L'« austérité » mise en question dans les amendements

Les amendements aux rapports sont précieux parce qu'ils permettent de mettre au jour les décalages des points de vue dans un dit en train de se faire. Nous rapportons en tableau 4 trois amendements, le premier présenté au rapport Plumb de 2011, les deux autres présentés au rapport Bauer de 2012.

Amendement Honeyball Accepté	B bis. considérant que <i>les mesures d'austérité</i> mises en œuvre dans l'ensemble de l'UE auront un impact particulièrement néfaste sur les femmes
Amendement Yannakoudakis Refusé	considérant que les PME sont le moteur de la croissance et de la relance économique européenne et que leur imposer des coûts supplémentaires, en <i>temps d'austérité économique sévère</i> , n'est pas une réponse sensée ou réaliste pour réduire durablement les inégalités hommes-femmes
Amendement Zuber Refusé	considérant que <i>les mesures dites d'austérité</i> qui ont été mises en œuvre, non sans raboter les droits des travailleurs au prétexte de la crise économique, ont aggravé davantage encore la condition sociale et professionnelle des femmes, notamment en raison de l'augmentation du chômage, de l'application de coupes salariales, de la réduction de prestations sociales et de la mise en œuvre de politiques qui s'attaquent au principe de la négociation collective

Tableau 4 : Amendements aux rapports Plumb (2011) et Bauer (2012).

Dans l'amendement d'Honeyball, nous retrouvons la configuration du tableau 3, ce qui permet à l'amendement d'être accepté. Par contre, les deux autres marquent un décalage fort et, dans le cas de Zuber, la présence d'un contre-discours qui frôle l'anti-discours par l'implicite de l'argument *ad hominem*. En effet, Zuber finit par délégitimer les mesures prises par l'UE, en laissant entendre que les institutions violent les droits des travailleurs, en s'écartant de leur mandat. Le même argument est présent dans le dit d'Yannakoudakis, mais Zuber y ajoute la mise en cause du lien mécaniste « crise »-« politiques d'austérité », le présumé étant que les mesures ont raboté les droits des travailleurs au prétexte de la crise économique, en essayant donc d'opérer un recadrage qui, là encore, est proche du contre-discours éversif d'ATTAC¹⁰. Le discours d'évidence étant mis en question par l'implicite, les amendements ne seront finalement pas retenus.

3.2. De l'austérité à l'« assainissement »

Dès 2010, les contestations plus ou moins ouvertes de l'austérité produisent des reformulations de celle-ci. Le rapport du député Marc Tarabella (2010) est instructif à cet égard (tableau 5) :

<i>Original Tarabella</i>	demande aux États membres de procéder à une analyse d'impact en fonction du genre avant de <i>mettre en œuvre une politique d'austérité budgétaire</i>
Amendement Lulling	demande aux États membres qui devront <i>mettre en œuvre une politique d'assainissement budgétaire</i>
Amendement Cornelissen	demande aux États membres de procéder à une analyse d'impact en fonction du genre avant de prendre <i>des décisions</i>

Tableau 5 : Amendements au rapport Tarabella (2010)

Ces amendements étant rejetés, l'« austérité » de la version originale sera retenue dans le rapport final.

La disposition confirme le fait que le discours d'évidence portant sur le lien entre les femmes et les effets néfastes de l'austérité, sert d'argument pour valider la demande d'analyse de l'impact de ces mesures par rapport au genre.

Cependant, la reformulation montre que la tentative de réorientation du discours porte sur les politiques elles-mêmes. La députée Cornelissen ne parle pas de « mettre en œuvre des politiques », mais de « prendre des décisions », ce qui amènera ensuite à des politiques spécifiques qu'elle préfère passer sous silence. La députée Lulling introduit la redénomination « assainissement », terme qui créera le syntagme « politique d'assainissement budgétaire », définit en 2015 (IATE ID : 857266) comme :

« mesures correctrices adoptées par l'État pour réduire les déficits budgétaires et améliorer le ratio de la dette publique au PIB ».

Les politiques d'assainissement budgétaire se distinguent des mesures / politiques d'austérité par le fait que, dans la définition, on parle de « mesure correctrice », et non de « politique de rigueur », afin de « réduire » les déficits, au lieu de les « résorber », et d'« améliorer le ratio de la dette », à la place de « diminuer l'endettement du pays ».

Le changement terminologique implique un changement politique (de l'austérité on passerait aux politiques de relance économique) : le recadrage produit par le terme « assainissement » permet de passer d'un objet qu'on peut contester

(l'austérité) à un terme qui insiste sur l'idée d'équilibre et de « stabilité¹¹ ». La métaphore hygiénique du néologisme n'est pas sans jouer un rôle dans la création du consensus autour du concept (Guilbert, Lebaron, 2017 : 228), l'hygiène étant une branche de la médecine « qui traite de tout pour préserver et pour améliorer la santé » (TLFi). L'assainissement est le remède parfait à une crise « conçue (...) comme une maladie, souvent contagieuse » (Canut, Bonnet, 2017 : 16). C'est ce qui fait qu'en 2015, ce sera justement l'assainissement qui remplacera l'austérité dans le rapport Tarabella que nous allons analyser.

3.3 Les amendements au rapport de Tarabella de 2015

Le projet de rapport présenté par Marc Tarabella en 2014 énonce le considérant suivant :

« *les politiques d'assainissement budgétaire* menées par les États membres touchent principalement le secteur public, où les femmes sont plus présentes et dont elles sont les plus grandes bénéficiaires, entraînant donc une double peine, (...) ces politiques mènent à une plus grande précarisation du travail, notamment par l'accroissement du temps partiel et des contrats temporaires ; ».

Nous trouvons des échos de la configuration discursive du tableau 3, mais cette fois-ci, le terme « assainissement » remplace l'austérité. Cependant, dans l'exposé de motif, Tarabella utilise le terme « austérité » :

« La crise a durement frappé les économies et les sociétés européennes. *Après une période d'austérité*, il est temps de relancer la croissance afin que l'Europe devienne, comme la stratégie Europe 2020 le prévoit, une économie intelligente, durable et inclusive ».

On dirait que le positionnement du député est d'atténuer la responsabilité de l'UE d'une part, en édulcorant l'ordre des choses par l'évocation de l'univers positif de l'assainissement, et de l'autre, en reléguant « l'austérité » dans le passé, comme une « période » qui n'a pas de responsable. S'il y a eu faute, c'est que, continue Tarabella,

« il est indispensable de prendre en compte la perspective du genre et du droit des femmes dans l'élaboration des politiques et des procédures budgétaires, en particulier dans le cadre des politiques de relance, en procédant systématiquement à des analyses *d'impact selon le genre*. Les erreurs des politiques d'austérité ne peuvent et ne doivent pas être répétées ».

L'implicite légitime la nécessité de l'analyse d'impact selon le genre avant d'entamer des politiques nouvelles, mais on n'affirme pas que les politiques

d'austérité ont failli ni qu'elles auraient pu être évitées. Les limites du présent servent justement d'argument pour demander des politiques centrées sur la relance :

« la stratégie Europe 2020 pour faire de l'Europe une économie intelligente, durable et inclusive comporte des objectifs ambitieux, (...) qui ne peuvent être atteints que si les États membres *mettent en œuvre des politiques novatrices* en faveur d'une réelle égalité entre les femmes et les hommes ».

L'adjectif « novatrices » légitime l'action des institutions sans laisser entendre que le modèle néolibéral n'a pas fonctionné. La logique du renouvellement (Raus 2015a : 22-123), qui légitime les politiques de l'Union sans passer par la contestation du modèle néolibéral, justifie la reformulation du titre du document : au bout d'une discussion difficile (259 amendements), le projet sera approuvé, mais le titre « Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne » sera remplacé par « Rapport sur *les progrès accomplis* en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union en 2013 ».

Ce sont justement l'assainissement et les politiques novatrices qui animent le débat lors des amendements proposés (tableau 6) :

Original Tarabella	objectifs ambitieux (...) qui ne peuvent être atteints que si les États membres <i>mettent en œuvre des politiques novatrices</i>
Amendement Vallina, Björk, Kuneva	objectifs ambitieux (...) qui ne peuvent être atteints <i>qu'en mettant un terme aux politiques d'austérité</i>
Original Tarabella	<i>les politiques d'assainissement budgétaire</i> menées par les États membres touchent principalement le secteur public (...);
Amendement Urtasun	l'Union est actuellement confrontée à la crise économique et financière la plus importante depuis la grande dépression des années 30 et que cette crise est aggravée par les <i>mesures dites d'austérité</i> imposées aux États membres par les institutions européennes dans le cadre des politiques de gouvernance économique (...)
Amendement Vallina, Björk, Kuneva	la pauvreté a une incidence structurelle, qu'elle touche plus gravement les femmes et que ses conséquences empirent en raison des <i>mesures d'austérité mises en place</i> pour tenter de remédier à la crise économique

Tableau 6 : Amendements au rapport Tarabella (2015)

L'amendement d'Urtasun est l'argument « préfabriqué » repris en co-énonciation au rapport de Morin-Chartier (2013)¹² et présent aussi dans Zuber (2013). Il fait partie de l'argumentaire « prêt à utiliser » des député-e-s. En outre, les

mesures d'austérité remplacent les politiques d'assainissement et sont critiquées par la tournure passive (« *imposées* par les institutions européennes dans le cadre des politiques de gouvernance » ; « *mises en place pour tenter* de remédier »). Les amendements se positionnent contre les mesures d'austérité jusqu'à en demander la suppression dans le dit de Vallina, Björk, Kuneva et Zuber :

« propose le retrait immédiat des mesures d'austérité qui affectent non seulement les services publics que les femmes sont plus susceptibles d'utiliser en raison de leur actuelle vulnérabilité économique, mais aussi des coupes budgétaires dans les politiques de prévention de la violence contre les femmes ».

Cet amendement, qui ne sera pas accepté, insiste sur des valeurs collectives et permet de supposer que l'argument « préfabriqué » utilisé par Morin-Chartier, Zuber et Urtasun insiste sur l'opposition États membres-institutions européennes, PE inclus.

Conclusion

La dimension argumentative du PE par rapport à l'austérité se fonde sur des visions différentes, où on retrouve également des traces de discours extérieurs (LEF, ATTAC), qui ne mettent pas vraiment en question une vision « déjà-là » selon laquelle la femme est appelée en sujet économique subissant les contrecoups des politiques d'austérité. L'impératif étant de mettre en place des actions contre la crise, il faut pouvoir réorienter les politiques afin qu'elles touchent moins les femmes.

Cependant, des politiques d'austérité ou d'« assainissement » ou encore « novatrices », restent indispensables. Le discours d'austérité procédant du discours néolibéral (Borriello, 2017: 24), le refus de l'austérité serait une tentative de démarquer de ce dernier, ce qui n'arrive pas à s'imposer dans le dit parlementaire. Les contestations n'arrivent pas à modifier la vision préconstruite mais réorientent le dit et l'action dans un sens collectif, en finissant par légitimer de manière implicite la logique mécaniste qui pose les mesures et les politiques comme riposte à la crise. À l'exception de rares cas d'anti-discours (Morin-Chartier, Zuber), qui mettent en question les fondements de cette logique et qui sont « silenciés » (les amendements ne passent pas), le contre-discours de réorientation naturalise le discours néolibéral. D'où la nécessité de rectifier les erreurs du passé sans en dénoncer les responsables et sans renoncer à l'idée de la relance et du progrès. Par rapport aux autres acteurs institutionnels (Commission et Conseil), le dit du PE reste pris entre l'impératif économique et l'impératif social, en imposant le premier comme une évidence lors de la réorientation des politiques dans un sens

socialement plus « tolérable ». Le contre-discours devient alors un outil mis au service de l'« idéologie douce » qui « réaffirme pêle-mêle les aspirations de la technocratie (fin des idéologies, modernisation, règne des choses) et les rêves de la gauche humaniste (autonomie, solidarité, permissivité, respect des minorités, refus de l'exclusion...) » (Huyghe, 1987 : 13).

Pour ce qui est de la matérialité discursive, le contre-discours de réorientation finit par se servir de stratégies qui caractérisent le discours institutionnel, par-dessus toute la présence d'un style formulaire, de tournures passives avec omission ou généralisation de l'agent, de l'implicite et des formes d'évitement du dit. Même l'anti-discours, qui utilise des tournures et des mots qui affichent le positionnement de l'énonciateur dans sa tentative de questionner l'idéologie néolibérale (cf. l'exemple de « raboter » ou l'explicitation de l'acteur contesté dans la tournure passive), reste pris dans des conditions de production qui imposent la reprise des arguments déjà-là. Il n'arrive pas à réorienter le dit dominant, mais problématise l'austérité, finissant par rendre nécessaire le changement discursif (l'assainissement à la place de l'austérité) et donc par « contribuer à la co-construction d'un discours hégémonique » (Raus, 2015b : 129).

Une fois l'anti-discours muselé, le contre-discours concourt à légitimer le bien-fondé des « discours austéritaires » (Guilbert, Lebaron, Peñafiel, 2019) et à la rhétorique de « coton » (Steiner, 2002) : n'éliminons pas les causes mais soignons-en les effets...

Bibliographie générale

- Amossy, R. 2010. *L'argumentation dans le discours*. Paris : Nathan.
- Amossy, R. 2018. « Introduction : la dimension argumentative du discours - enjeux théoriques et pratiques », ADARR, n°20. [En ligne] : URL : <https://journals.openedition.org/aad/2560> [consulté le 30 mars 2020].
- Bendjaballah, S., Novak, S., Rozenberg, O. 2017. « L'évolution du processus législatif de l'Union européenne. Conflit, consensus et tendances sectorielles ». *Politiques européennes*, n° 58, p. 8-13.
- Borriello, A. 2017. « Les métaphores de l'austérité. Abolition et préservation de l'autonomie du champ politique dans le discours de crise en Italie et en Espagne ». *Mots. Les langages du politique*, n° 115, p. 21-36.
- Canut, R., Bonnet, V. 2017. « L'ordre des discours de la crise : un agencement hétérogène ». *Mots. Les langages du politique*, n° 115, p. 9-19.
- Deryse, C., Pochet, P. 2017. « La dynamique sociale européenne prise au prisme d'une approche quantitative ». *Politiques européennes*, n° 58, p. 72-108.
- Dufour, F., Rosier, L. (éds). 2012. « Analyse du discours à la française : continuités et reconfigurations ». *Langage & Société*, n° 140.
- Gobin, C. 2011. « Des principales caractéristiques du discours politique contemporain... ». *Semen*, n°30. [En ligne] : URL : <https://journals.openedition.org/semen/9018> [consulté le 30 mars 2020].

- Guilbert, T. 2009. « Discours d'évidence. Constitution discursive des normes et des connaissances ». In : *Normativité du sens commun*. Paris : PUF, p. 275-300.
- Guilbert, T., Lebaron, F. 2017. « L'économie des mots et les mots de l'économie : analyse sociodiscursive des dirigeants de la Banque centrale européenne ». *Langage & Société*, n° 160-161, p. 217-235.
- Guilbert, T., Lebaron, F., Peñafiel, R. 2019. « Introduction. Discours austéritaires et discours néolibéral ». *Langage & Société*, n° 166, p. 9-29.
- Huyghe, F.-B. 1987. *La soft-idéologie*. Paris : Robert Laffont.
- Kadir, A. 2013. « De quelques effets d'évidence du discours mondialiste des organisations financières ». *Synergies Algérie*, n° 20, p. 23-40. [En ligne] : URL : https://gerflint.fr/Base/Algerie20/Azzedine_Kadir.pdf [consulté le 30 mars 2020].
- Krieg-Planque, A. 2012. *Analyser les discours institutionnels*. Paris : Armand Colin.
- Rabatel, A. 2004. « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques ». *Langages*, n° 156, p. 3-17.
- Rabatel, A. 2015. « Une analyse du manifeste 'Pour des universités à la hauteur de leurs missions ?'. Pour une alternative à la gestion libérale des universités et de la recherche en Europe ». *Semen*, n° 39, p. 59-80.
- Raus, R. 2015a. « L'émergence d'un discours hégémonique : quelle place pour le contre-discours alter-mondialiste dans les rapports du Parlement européen sur les femmes (2004-2012) ? In : *L'Europe en contre-discours*. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, p. 115-128.
- Raus, R. 2015b. « Types de contre-discours et remaniements 'codiscursifs' : l'inscription du dit d'ATTAC et du LEF dans les rapports du Parlement européen sur les femmes (2004-2012). *Semen*, n° 39, p. 115-134.
- Raus, R. 2018. « Effets des pratiques colingues et codiscursives sur l'institution du sens et des sujets politiques au Parlement européen ». In : *Linguagem, Instituições e Práticas sociais*. Pouso Alegre : Univás, p. 118-156.
- Rouski, M. 2015. « Le passif de l'autorité ». *Corela*, n° 13. [En ligne] : URL : <https://journals.openedition.org/corela/3968> [consulté le 20 mars 2020].
- Steiner, B. 2002. « De la langue de bois à la langue de coton : les mots du pouvoir ». In : *Les mots du pouvoir. Sens et non-sens de la rhétorique internationale*, Paris : PUF, p.193-208.
- Trésor de la Langue française informatisé (TLFi)*, URL : <http://atilf.atilf.fr> [consulté le 20 mars 2020].
- Weiss, G., Wodak, R. 2000. « Debating Europe : Globalization Rhetoric and European union Unemployment Policies ». In : *An anthropology of the European Union. Building, imaging and experiencing the New Europe*. Oxford, New York : Berg, 75-92.

Sources citées

- Basterrecheales, B. 2016. Rapport sur la promotion de l'égalité des genres en matière de santé mentale et de recherche clinique.
- Bauer, E. 2012. Rapport contenant des recommandations à la Commission sur l'application du principe de l'égalité de rémunération des travailleurs et des travailleuses pour un même travail ou un travail de valeur égale.
- Hedh, A. 2017. Rapport sur l'autonomisation économique des femmes dans les secteurs privé et public dans l'Union.
- LEF. 2009. Les femmes, la crise financière et économique. L'urgence d'une perspective de genre. Déclaration (septembre 2009)
- LEF. 2010. Genre et migration. Fiche d'information de février 2010.
- Marty, C. 2011. Impact de la crise et de l'austérité sur les femmes : des raisons de s'indigner et se mobiliser. URL : http://www.cadtm.org/IMG/pdf/impact_austerit_sur_les_femmes.pdf

- Marty, C. 2018. Impact des mesures d'austérité sur les femmes en France. <https://christinedelphy.wordpress.com/2018/03/15/christiane-marty-impact-des-mesures-dausterite-sur-les-femmes-en-france/>
- Morin-Chartier, E. 2013. Rapport sur les répercussions de la crise économique sur l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes.
- Noichl M. 2015. Rapport sur la stratégie de l'Union européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes après 2015.
- Pérez, I. G. 2012. Rapport sur les conditions de travail des femmes dans le secteur des services.
- Plumb, R. 2012. Rapport sur le visage de la pauvreté féminine dans l'Union européenne.
- Tarabella, M. 2010. Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne -- 2009.
- Tarabella, M. 2015. Rapport sur les progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union en 2013.
- Urtasun, E. 2017. Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne en 2014-2015.
- Zuber, I. C. 2014. Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne - 2012.

Notes

1. Les rapports sont déchargeables au lien <http://www.europarl.europa.eu/portal/fr>. La date de dernière consultation des sites est le 30 mars 2020.
2. Il s'agit de 18 rapports pour un total de 233 637 mots.
3. Le logiciel est disponible au lien <https://old.sketchengine.co.uk>
4. Les documents du LEF sont déchargeables à partir du site <https://www.womenlobby.org>
5. Voir les textes de Christiane Marty dans les sources.
6. La banque est disponible au lien <http://iate.europa.eu>
7. L'expression « politique d'austérité » existe dans IATE et dans notre corpus avant 2009, mais pour renvoyer à des politiques adoptées à l'extérieur de l'UE. Ce n'est qu'après 2009 que les fiches IATE concernant l'« austérité » et la « politique d'austérité » renvoient aux politiques d'austérité mises en place en réponse à la crise.
8. Les parties que nous souhaitons mettre en relief sont en italiques.
9. En 2018, Christiane Marty d'ATTAC France a dit : « Des politiques d'austérité sont appliquées dans de nombreux pays en Europe au nom de la réduction des déficits publics et des dettes souveraines. Leurs effets récessifs sont aujourd'hui de plus en plus reconnus, y compris, depuis 2012, par les institutions qui en sont les instigatrices, comme le Fonds monétaire international et la Commission européenne ».
10. En 2011, Christine Marty affirme que « l'austérité n'est pas inéluctable et d'autres solutions existent. Les contraintes qui sont mises en avant par les gouvernants - pressions exercées par les marchés financiers, fonctionnement de l'Union européenne, pacte de stabilité... - pour justifier leurs politiques régressives sont certes bien réelles. Mais ce ne sont pas des lois naturelles, elles ne sont que l'expression d'un carcan construit par les gouvernements successifs qui se sont progressivement eux-mêmes livrés à l'emprise de la finance ».
11. Le TLFi en donne la définition suivante : « Ensemble des mesures économiques et financières qui ont pour but la stabilité d'une monnaie, le bon fonctionnement d'un marché, etc. ».
12. Les quelques retouches s'expliquent par le fait que l'argument a été repris en anglais par Ernest Urtasun et qu'il a été retraduit en français par le traducteur.